

# Conseil d'école

10 novembre 2020



Ecole Élémentaire Jean Moulin  
Espace du Fau Chapitre  
28150 Les villages Vovéens

# Participants

## Présents

## Absents excusés

**Président du conseil d'école**

**Elus représentants des collectivités locales**

**Inspecteur de l'Education Nationale**

**Professeurs des écoles**

**Représentants des parents**

**Délégués Départementaux de l'Education Nationale**

**Membre du RASED**

**Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif**

Le conseil d'école, en raison de la crise sanitaire, s'est déroulé en visioconférence.

La liste des personnes présentes n'a pas été établie.

# Ordre du jour

- Installation du conseil d'école
- Bilan de la rentrée
- Situation sanitaire
- Présentation des dispositifs de l'école et du réseau d'aides
- Bilan de la coopérative scolaire
- Besoins de l'école et travaux
- Projets pédagogiques
- Projets des associations des parents
- Questions diverses



# Installation du conseil d'école

Code de l'éducation Articles D411-1, -2 ...

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur de l'école, président ;
- Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Les maitres de l'école et les maitres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maitres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maitres de l'école ;
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents prévu par [l'article L. 411-1](#) ;
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;
- b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maitres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maitres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à [l'article L. 216-1](#) et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

# Installation du conseil d'école

Code de l'éducation Articles D411-1, -2 ...

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. **Vote le règlement** intérieur de l'école.
2. Etablit le projet **d'organisation de la semaine scolaire** conformément aux [articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation](#).
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous **avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école** et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
  - Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école.
  - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés.
  - Les activités périscolaires.
  - La restauration scolaire.
  - L'hygiène scolaire.
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne **la partie pédagogique du projet d'école**.
5. En fonction de ces éléments, **adopte le projet d'école**.
6. Donne son accord pour **l'organisation d'activités complémentaires éducatives**, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1.
7. Est consulté par le maire sur **l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école**, conformément à l'article [L. 212-15](#).

# Elections des représentants de parents



Le taux de participation a été de **48,51 %** avec **218** suffrages exprimés et **27** bulletins blancs ou nuls.

Répartition des sièges :

Listes	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Sièges attribués	Sièges pourvus
APEIV	11	144	10	10
PEEP	11	74	5	5

# Bilan de la rentrée



- 324 élèves sont répartis dans 14 classes (moyenne de 23,14 élèves par classe)

Répartition par niveau 2020-2021	
<b>CYCLE II</b>	<b>189</b>
CP	57
CE1	58
CE2	74
<b>CYCLE III</b>	<b>135</b>
CM1	64
CM2	71
<b>TOTAL</b>	<b>324</b>

- **Plusieurs élèves** bénéficiant du dispositif DAME à l'école Jean Moulin ne sont pas comptabilisés dans les effectifs. Ils sont comptabilisés dans leur école de secteur où ils font les inclusions scolaires.

# Bilan de la journée de rentrée

**En raison du contexte sanitaire l'équipe enseignante a été obligée de modifier l'organisation de l'accueil des élèves.**

- La diffusion des listes de classes s'est faite par mail pour éviter les regroupements devant l'école.
- Les CE2, CM1 et CM2 ont été accueillis par leurs enseignants à 8h35 dans la cour de récréation.
- Les CP et CE1 ont été accueillis par leurs enseignants à 8h50 dans la cour de récréation.

Il n'y a pas eu de problèmes particuliers, la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.





# Situation sanitaire

## Depuis la rentrée en septembre un protocole strict est appliqué à l'école:

- Accueil dans les classes
- Désinfection des mains à l'accueil matin et après-midi avec les bornes de gel hydroalcoolique
- Désinfections régulières des mains dans la journée avec du gel ou avec lavage au savon
- Port du masque par tous les adultes de l'école
- Sens unique de circulation dans les couloirs
- Non brassage des élèves entre les classes
- Zones de récréation pour chaque classe
- Nettoyage des salles
- Aération régulière des pièces

## Depuis le 2 novembre le protocole de l'école a été complété par les mesures suivantes:

- Port du masque par tous les élèves en intérieur et extérieur (sauf en restauration)
- Les parents ne peuvent plus entrer dans l'école
- Les enseignants ne se réunissent plus (ni pour déjeuner, ni en pause, ni en réunion ...)



# Dispositif ULIS-Ecole



Les élèves bénéficiant du dispositif ULIS sont inscrits dans une classe de référence de l'école. Le choix de cette classe a été fait par l'équipe enseignante en fonction du projet individuel et des compétences visées pour chaque élève (objectifs de sociabilisation, objectifs de compétences, ...). Ils participent autant que possible aux projets de cette classe.

Avant chaque vacance un bilan est réalisé en équipe afin de faire évoluer si besoin le projet de chaque élève. L'objectif étant de réussir à ce qu'ils soient de plus en plus dans leur classe de référence.

Lorsque les élèves ne sont pas dans leur classe de référence ils sont avec Mme Catalano pour travailler dans la salle de classe ULIS. Ils y travaillent en petits groupes avec l'AESH (Mme Noel), avec l'enseignante ou en autonomie.

L'enseignante se base sur les mêmes programmes de cycle 2 et cycle 3, mais s'adapte davantage au rythme de l'enfant. Les notions vues dans leur classe de référence sont retravaillées et parfois les leçons ou les bilans sont anticipés.

Le dispositif ne concerne que les élèves en situation de handicap disposant d'un dossier auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) et ayant reçu une notification d'orientation dans le dispositif.

# Dispositif DAME



Une présentation de l'unité d'enseignement externalisée est faite en conseil d'école par le personnel du DAME André Brault.

L'unité s'est installée en janvier 2019 à l'école Jean Moulin.

Elle est composée d'une vingtaine d'élèves qui disposent d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), de deux enseignantes, de trois éducateurs et d'une AESH.

Certains élèves sont du secteur de l'école Jean Moulin et font des inclusions dans les classes de l'école. Les autres dépendent d'autres écoles où ils font leurs inclusions scolaires. Ils sont dans l'unité pour un travail éducatif, thérapeutique et scolaire en remédiation à leurs difficultés. Certains élèves (plus âgés) ne viennent pas sur le site Jean Moulin.

Le dispositif en harmonisation avec l'équipe enseignantes adaptent régulièrement les exigences, les temps d'inclusion en fonction des besoins des élèves.

Des thérapeutes du DAME interviennent également dans l'école pour prendre en charge les jeunes sur des temps spécifiques.

# Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

Le réseau d'aide est normalement composé de trois postes, un psychologue de l'éducation Nationale, un maitre « E » (aides pédagogiques) et un maitre « G » (aides relationnelles). Dans notre école nous ne disposons pas de maitre G.

En novembre et en mars des synthèses sont organisées entre les membres du réseau d'aide, les enseignants et le directeur. Ces concertations permettent de faire le point sur les élèves en difficulté dans les classes et de planifier les aides qui peuvent être apportées (réunions avec les familles, bilans psychométriques, groupes de remédiation, différenciation en classe, mise en place de protocoles, ...).

Mme Tardiveau qui occupe le poste de psychologue de l'éducation Nationale (spécialité EDA) est basée à l'école Jean Moulin. Elle partage son temps entre plusieurs écoles du secteur (Ymonville, Theuville, Ver lès Chartres, Ouarville, Boisville-La-Saint-Père, Allonnes, maternelle de Voves).

Elle intervient **exclusivement sur demande écrite des enseignants**. Ces interventions se font sous la forme d'observations et essentiellement de bilan psychologique. Mme Tardiveau intervient pour des missions de prévention, de remédiation dans le choix du parcours scolaire et dans l'élaboration des dossiers pour les commissions (MDA, CDOEASD).



# Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

Mme MARTEAU occupe le poste d'enseignante spécialisée (en formation CAPPEI cette année) chargée des aides à dominante pédagogique auprès des élèves en difficulté à l'école maternelle et élémentaire. Son intervention concerne les élèves qui éprouvent des difficultés dans les apprentissages scolaires (mais son action n'est en aucun cas du soutien scolaire).

## Ses 3 principales missions :

- **la prévention** pour éviter que certaines difficultés s'installent. Elle se fonde sur l'observation des élèves (soit dans la classe au moment des activités collectives habituelles, soit dans ou hors de la classe dans le cadre de petits groupes, soit dans le cas d'évaluations collectives type évaluations nationales).

- **la remédiation**, en apprenant à l'élève à apprendre et (se) comprendre. C'est à dire « Pourquoi j'apprends et comment j'apprends ? ». Lorsque l'aide apportée en classe n'est plus suffisante, les enseignants de l'école peuvent faire appel à une aide spécialisée. Suite à une demande rédigée par l'enseignant qui est étudiée avec la psychologue de l'Education Nationale Mme Tardiveau, une prise en charge pour remédier peut être envisagée (à l'école sur le temps scolaire en petits groupes). Mme Marteau aide l'élève à prendre conscience de ses progrès, de ses connaissances et de ses compétences pour l'amener ainsi à dépasser ses difficultés scolaires en s'appuyant sur ses réussites et en utilisant notamment des supports différents. L'accord des parents est aussi préalable à toute prise en charge. Des concertations régulières évalueront les effets de la prise en charge.

- **le conseil**, en réfléchissant avec les enseignants à des stratégies pour éviter à l'enfant d'avoir trop de difficultés ou pour intervenir en coanimation dans la classe.



# Bilan de la coopérative scolaire

Les mandataires sont **Mme Maxin** et **Mme Marais** depuis septembre 2017.

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Solde:</b>	9 197€	9 088€	12 031€	12 616€	16 065€

Les comptes sont consultables sur demande.

La coopérative scolaire n'a pas vocation à faire des bénéfices d'une année sur l'autre. En raison de la crise sanitaire, exceptionnellement cette année, il n'a pas été demandé de participation aux familles. En effet nous n'avons pas de visibilité sur les projets qui pourront aboutir et nous n'avons donc pas la garantie de pouvoir dépenser l'argent qui aurait été donné par les familles.

Le thème du parcours d'éducation artistique et culturel de l'école cette année est « les animaux ». L'ensemble des classes devaient se rendre au zoo de Beauval avec la possibilité pour certaines d'y passer une nuit. Ce projet très couteux n'est pour l'instant pas réalisable compte tenu des conditions sanitaires.



# Besoins de l'école

## Hygiène et Sécurité

- 6 demandes sont recensées dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), il sera présenté au 2<sup>nd</sup> conseil d'école

## Matériel informatique disponible dans les classes

- 13 ordinateurs portables sont disponibles dans les 18 salles de classe

- 11 vidéos projecteurs interactifs sont disponibles + 1 vidéoprojecteur « ordinaire » + 1 vidéo projecteur interactif installé par le DAME

Demande de « gros » travaux	Statut
- Installation de volets électriques sur les fenêtres côté sud (6 salles de classe)	
- Refaire les trois bandes (espaces verts) dans la cour de récréation	
- <del>Installation de rideaux occultants ou volets dans la salle multi-activité du côté de la cour de récréation</del>	<b>Réalisé</b>
- Problèmes thermiques dans le bâtiment (cf DUERP)	
- Installation de 2 alarmes (visuelles et sonores) pour les PPMS intrusion et confinement	

Achats nécessaires	Statut
<del>2 X BACS à ALBUMS/BD (couleur bleue, 55cm hauteur, 306€ HT fois 2)</del>	<b>Acheté</b>
<del>1 X RAYONNAGE SIMPLE FACE (1.50m hauteur, 349€ HT)</del>	<b>Acheté</b>



# Projets pédagogiques

Intitulé	Classes concernées	Description du projet
Challenge calcul mental		
Infirmière scolaire		
Liaison GS-CP		
Liaison école/collège		
Intervenant développement durable		
Thème des contes		
Echanges Inter-Génération		
Chorales		

En raison de la crise sanitaire certains projets sont annulés, d'autres sont incertains, d'autres ont été menés partiellement.



# Projets pédagogiques

Intitulé	Classes concernées	Description du projet
Cycle basket		
Découverte du patrimoine		
Parcours d'éducation artistique et culturel		
Correspondance		
Permis piéton		
Marché de Noel		
Jardinage		
Musique à l'école		
Ecole et Cinéma		
Sortie forum santé		
Journal de classe		

En raison de la crise sanitaire certains projets sont annulés, d'autres sont incertains, d'autres ont été menés partiellement.

# Projets et financements prévus des associations de parents pour l'année scolaire

Nom	Période	Association
Bourse aux jouets <b>annulée</b>	Novembre	APEIV
Vente d'objet « initiative »	2021	APEIV

D'autres projets pourront s'ajouter dans le courant de l'année en fonction de la situation sanitaire.

# Questions diverses



**1 – « Avec l'hiver et le mauvais temps qui arrive, avez vous trouvé le personnel nécessaire pour pallier à la pause méridienne? »**

Réponse de la CCCB: Du personnel supplémentaire a été recruté à la rentrée de septembre. Actuellement du personnel du complexe aquatique qui est fermé vient également renforcer l'équipe d'agents.

**1 – « Problèmes de retard dans la facturation pour la restauration scolaire. »**

Réponse de la CCCB: Il y a en effet eu un problème lié à un manque de personnel à la CCCB. La situation devrait revenir à la normale.